# L’association Valentin Haüy et ses 4 établissements d’insertion professionnelle ESAT & EA

Acteur historique de l’aide aux personnes déficientes visuelles, l’association Valentin Haüy, créée en 1889 par Maurice de La Sizeranne et reconnue d’utilité publique en 1891, déploie depuis 130 ans un grand nombre de services et d’actions à travers toute la France afin de :

• défendre les droits des personnes déficientes visuelles,

• assurer leur formation et l’accès à l’emploi,

• restaurer et développer leur autonomie,

• promouvoir l’accès à l’écrit,

• proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles.

*Depuis 1952 et la création de son premier établissement du secteur protégé, l’association Valentin Haüy gère, en 2022, deux ESAT et deux EA pour un total de 195 salariés en situation de handicap au 31/12/2021.*

## Quelles différences entre un ESAT et une EA ?

**Les Établissements et Services d’Aide par le Travail (ESAT)**

L’ESAT est une structure médico-sociale, relevant des dispositions du Code de l’action sociale et des familles sous l’autorité de l’Agence régionale de santé (ARS), qui accompagne dans son insertion sociale et professionnelle toute personne dont les capacités de travail sont inférieures à un tiers de la capacité d’une personne « valide », ne lui permettant pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée, ni d’exercer une activité professionnelle indépendante.   
Établissements collecteurs de la taxe d’apprentissage.

**Les Entreprises Adaptées (EA)**

L’EA est comparable à tous égards à une entreprise ordinaire classique, sous agrément de la Direction Régionale de l’Économie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) avec pour spécificité d’employer majoritairement des travailleurs handicapés.

Dans une EA, les travailleurs en situation de handicap représentent (à partir du 01/01/2019) au moins 55 % de l’effectif total de l’entreprise.  
Établissements soutenus par les dons IFI (impôt sur la fortune immobilière).

## Les quatre établissements d’insertion professionnelle Valentin Haüy :

**L’ESAT d’Escolore   
Établissement du secteur protégé**

Situé à Égliseneuve-près-Billom (près de Clermont-Ferrand), créé en 1982, cet établissement accueille des adultes handicapés déficients visuels, avec troubles associés.

51 ouvriers de production dont 36 résidents.

**L’ESAT du centre Odette Witkowska   
Établissement du secteur protégé**

Situé à Sainte-Foy-lès-Lyon (métropole lyonnaise), ouvert par l’association Valentin Haüy en 1952.

92 ouvriers de production dont 54 résidents.

**L’EA l’Atelier de la Villette   
Établissement du secteur entreprise adaptée**

Entreprise Adaptée (EA) créée en 1990 par l’association Valentin Haüy et située à Paris dans le 19ème arrondissement.

37 salariés de production RQTH.

**L’EA CDTD Frère Francès   
Établissement du secteur Entreprise Adaptée**

Située à Nantes et dont l’agrément fut accepté par la Préfecture en juin 1993.   
15 salariés de production avec RQTH.

## Une diversité des métiers et services au sein des établissements :

**Bureautique & secrétariat (EA > Paris)**

• Enregistrement et transcription de réunions (rédaction minutes et synthèses).

• Logistique administrative et secrétariat (réponses négatives aux candidatures).

• Dématérialisation de flux documentaires jusqu’à l’exportation des données.

• Qualification de données et recherches personnalisées d’informations sur Internet.

• Chargement en nombre de données sur clés USB.

**Reprographie & production – routages (ESAT > Lyon & EA > Paris)**

• Prise en charge en PAO de vos fichiers.

• Impressions numériques de tous types de documents administratifs et commerciaux aux formats allant de la carte PVC aux affiches grand format.

• Transcription et mise en accessibilité de vos documents et revues en braille et gros caractères (validation par des transcripteurs diplômés FISAF).

• Façonnage : découpe, rainage, pliage, plastification, collage d’échantillons et de plaquettes, embossage braille.

• Création et production de kits de vote pour élections professionnelles.

• Mise sous pli manuelle et mécanisable de courriers, et conditionnement de colis en nombre : courriers personnalisés, goodies, kits de communication et de formation, tracts électoraux…

• Routage et affranchissement : collectes postales quotidiennes et service coursier en région parisienne.

• Stockage et mise en destruction pour recyclage (engagement RSE).

**Bien-être au travail (EA > Paris)**

• Prestations de massage « bien-être au travail » en appui avec des praticiens diplômés du Centre de Formation et de Rééducation Professionnelle de l’association Valentin Haüy.

**Façonnage traditionnel (EA > Région de Nantes & ESAT > Clermont Ferrand)**

• Cannage & paillage de chaise et sièges (réfection avec des matériaux traditionnels), prestations réalisées par 15 chaisiers sur 5 départements de la région nantaise.

**Cultures et espaces verts (ESAT > Clermont Ferrand & Lyon)**

• Entretien d’espaces verts à destination des professionnels et des particuliers.

• Maraîchage (culture de légumes et de petits fruits rouges).

• Atelier de transformation alimentaire (mise en bocaux de fruits et légumes).

• Conditionnement de denrées alimentaires (thé, tisanes....).

**Conditionnement & montage (ESAT > Clermont Ferrand & Lyon & EA > Paris)**

• Conditionnement industriel en nombre (emballage, ensachage, comptage…).

• Montage, assemblage de composants.

## Les obligations pour toutes les entreprises !

Publiée le 6 septembre 2018 au Journal officiel, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Les principales mesures adoptées sont :

• la déclaration est obligatoire pour toutes les entreprises

• la révision du taux d’emploi (actuellement 6%) tous les 5 ans

• le taux d’emploi se calcule désormais au niveau de l’entreprise

• les entreprises déduiront du montant de leur contribution une quote-part du montant des contrats passés avec les Entreprises Adaptées, les ESAT ou les travailleurs indépendants. La nature des dépenses ainsi que les conditions dans lesquelles celles-ci pourront être déduites du montant de la contribution sont déterminées par décret.

## Coordonnées des établissements

**ESAT du Centre Odette Witkowska**

10 rue Simon Jallade

69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Tél. : 04 72 16 23 10

info@esat-witkowska.com

[www.esat-witkowska.fr](http://www.esat-witkowska.fr)

**Centre d’Escolore**

99 impasse des Lasteyras

63160 Egliseneuve-près-Billom

Tél. : 04 73 73 43 43

contact@escolore.org

[www.esatescolore.fr](http://www.esatescolore.fr) (nouveau site)

**Atelier de la Villette**

61 bis rue d’Hautpoul

75019 Paris

Tél. : 01 42 40 98 98

contact@ea-villette.com

[www.atelierdelavillette.com](http://www.atelierdelavillette.com)  
Dispose du label Imprim’Vert

**EA CDTD Frère Francès**

46 boulevard Jules Verne

44300 Nantes

Tél. : 02 40 52 28 39

cdtd@avh.asso.fr+

[www.paillagecannagetraditionnel.com](http://www.paillagecannagetraditionnel.com)